

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 12/06/2025

Reçu en préfecture le 12/06/2025

Publié le

ID : 089-200042356-20250610-27_2025-DE

DEPARTEMENT DE L'YONNE	Le dix juin deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes à TISSEY, sous la présidence de Monsieur Rémi GAUTHERON.
ARRONDISSEMENT D'AVALLON	<u>Etaient présents</u> : Aisy-sur-Armançon : M. Christian FRANCOIS Ancy-le-Libre : Mme Véronique BURGEVIN Annoux : M. Jacques ROBO Argenteuil-sur-Armançon: M. Lionel MATHEY Bernouil : M. Patrice LAUGELOT CCCVT : M. Xavier COLLON Chassignelles : M. Maryan TRUCHY Chichée : M. Sylvain JACQUINOT Collan : M. Francis GOGOIS Cruzy-le-Châtel : M. Jean-Pierre BRIGAND Cry-sur-Armançon : M. Claude DUBOIS Dannemoine : M. Eric KLOETZLEN Dye : M. Bertrand BERLOT Epineuil : M. Yann WOJCIECHIWICZ Fleys : M. Xavier COLLON Fulvy : M. Robert HERBERT Gigny : M. Denis DUTARTRE Jully : M. François FLEURY Junay : M. Dominique PROT Molosmes : M. Dominique BUSSY Nuits-sur-Armançon : M. Jean-Louis GONON Pacy-sur-Armançon : M. Jean-Luc GOUX Roffey : M. Rémi GAUTHERON Rugny : M. Fabien GENET Saint-Martin-sur-Armançon : M. André MLYNARCZYK Sennevoy-le-Haut : M. Jean-Louis MARONNAT Serrigny : Mme Nadine THOMAS Stigny : M. Paul DE DEMO Tissey : M. Thomas LEVOY Tonnerre : M. Philippe GERTNER, M. Jean-François FICHOT Tronchoy : M. Jacques TRIBUT Villon : M. Anthony BELLEGANTE CCLTB : M. Thomas LEVOY, M. François FLEURY, M. Robert HERBERT, Mme Nadine THOMAS, Mme Véronique BURGEVIN.
<u>SYNDICAT DES EAUX DU TONNERROIS</u>	
<u>Nombre de délégués :</u> - En exercice : 56 - Présents : 38 - Absents : 18 dont ayant donné Pouvoir :0 - Votants : 38	<u>Délégués titulaires absents excusés suppléés</u> : Argenteuil-sur-Armançon : M. Sébastien SCHIER est suppléé par Monsieur Lionel MATHEY Chichée : Mme Nathalie OUDIN est suppléée par M. Sylvain JACQUINOT Epineuil : M. Alain BŒUF est suppléé par M. Yann WOJCIECHIWICZ.
<u>Compétence EAU :</u> <u>Nombre de délégués :</u> - En exercice : 49 - Présents : 31 - Absents : 18 dont ayant donné pouvoir :0 - Votants : 31	<u>Délégués titulaires absents excusés non suppléés</u> : Censy : M. Alexandre BARDET Châtel-Gérard : M. Régis MONOT Fontaines-les-sèches : M. Hubert MONTENOT Gland : Mme Sandrine NEYENS Grimault : Mme Jacqueline DE DEMO Pasilly : M. Julien GROGUENIN Pimelles : Mme Nadège GOUSSARD Sarry : Mme Danielle RIOTTE Sennevoy-le-Bas : M. Dominique VARAILLES Vezannes : M. Laurent SEURAT.
<u>Compétence ASSAINISSEMENT COLLECTIF :</u> <u>Nombre de délégués :</u> - En exercice : 20 - Présents : 16 - Absents : 4 dont ayant donné Pouvoir :0 - Votants : 16	<u>Délégués titulaires absents non excusés suppléés</u> : Bernouil : M. Gilles VAUGEOIS est suppléé par M. Patrice LAUGELOT CCCVT : M. Stéphane AUFRERE est suppléé par M. Xavier COLLON Saint-Martin-sur-Armançon : M. Benjamin LEMAIRE est suppléé par M. André MLYNARCZYK CCLTB : Mme Delphine GRIFFON est suppléée par M. Robert HERBERT.
<u>Compétence ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :</u> <u>Nombre de délégués :</u> - En exercice : 5 - Présents : 5 - Absents : 0 - Pouvoir : 0 - Votants : 5	<u>Délégués titulaires absents non excusés non suppléés</u> : Bérù : Mme Athénaïs LE COURT DE BERU Cheney : M. Thomas GRAPIN Jouancy : Mme Laurence TRANSLER Mélisey : M. Eric ROUSSEAU Perrigny-sur-Armançon : M. Romaric JOLY Vezinnes : M. Georges CUSSAC Viviers : M. Christian PICQ Yrouerre : M. Gilles GARNIER.
	<u>Secrétaire de séance</u> : M. Jean-Louis GONON, Maire délégué de Nuits-sur-Armançon.
	<u>Date de convocation</u> : 30 mai 2025
	<u>Délibération n° 27-2025</u>
	<u>Objet</u> : Bureaux du Syndicat des Eaux du Tonnerrois – Reconduction du Bail avec la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » (CCLTB) - exercice 2026

VU le bail passé avec la CCLTB pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025 pour la location de 69,91 m² de bureaux ;

VU que les travaux des futurs bureaux du SET débuteront en septembre 2025 pour une durée prévisionnelle de 10 mois ;

Monsieur le Président informe le comité syndical que la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » a accepté de prolonger la location des locaux au sein du bâtiment dit « B2 » situé au 17-19 avenue Aristide Briand à Tonnerre (89700) comme suit :

Durée :

Le bail est passé pour une durée de 12 mois, pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026 renouvelable tacitement pour une même période.

Le loyer passera de 12,50€ HT/m²/mois à 13,50€ HT/m²/mois

Insertion d'une clause de révision du loyer : Le loyer de 13,50 € HT/m²/mois a été défini sur la base des conditions économiques du 1^{er} trimestre 2025 (*dernier indice connu : T4 2024, mais d'ici la prise d'effet du bail, les conditions économiques auront évolué (le dernier indice connu sera T3 2025 et il semble cohérent de prévoir une révision au 1er janvier 2026 pour une actualisation d'un montant qui sera applicable éventuellement sur tout 2026. Cela permet que le montant effectivement payé repose sur les bases les plus à jour possible).*

Le loyer de 13,50 € est donné comme valeur étalon afin de calculer la révision et également comme une base plancher : il ne sera pas révisé à la baisse en cas d'évolution négative de l'indice.

Répartition des charges d'eau : afin d'harmoniser les clés de répartition avec celles de l'électricité, basées sur les surfaces occupées, la clé passera de 30% à 45 % pour le SET.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à 38 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions :

- ***AUTORISE Monsieur le Président à signer le bail de location CCLTB/SET et à en poursuivre l'exécution,***

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le président,

Rémi GAUTHERON



Le Président :

- *Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,*
- *Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification.*